

*Initiatives ministérielles*

On dirait que les États ne se reconnaissent plus la responsabilité de mettre de l'ordre dans le commerce mondial, dans les finances internationales. On laisse faire. On dit que nous sommes à une époque de mondialisation, qu'il faut être ultra libéral et qu'il faut laisser faire le jeu des marchés. Mais laisser faire le jeu des marchés, c'est laisser les plus forts, les plus aguerris, les plus en moyen prendre le contrôle des marchés. Je pense que les États actuellement, que ce soit le Canada ou le Québec, mais surtout les États-Unis, les pays du marché commun européen, ont abdiqué leurs responsabilités. Je pense qu'ils devraient prendre les moyens pour réglementer les transactions sur le marché international de façon qu'on sache où on va et que le marché soit encadré.

De tout temps, les États se sont reconnus la responsabilité d'encadrer des marchés. Alors aujourd'hui, à la suite d'une idéologie qui s'est développée pendant les 10 ou 15 dernières années, pourquoi les États ont-ils renoncé?

Voici une des preuves que les États ont renoncé. On regarde actuellement quelle est la conception de l'État par rapport aux banques centrales. Actuellement, les États se sont jugés non responsables des décisions des banques centrales. Celles-ci sont devenues indépendantes. Donc, qui est responsable à ce moment-là des banques centrales? C'est le marché, ceux qui ont prêté au gouvernement, ceux qui peuvent mettre en jeu des sommes énormes.

On dirait que les États, par rapport à la monnaie, se sont désengagés. Mais qui paie pour tout cela? Ce sont justement les gens qui ont besoin de la protection de l'État, que ce soit les employeurs ou les travailleurs qui ont besoin de la protection de l'État pour rencontrer les marchés et définir des règles.

Actuellement, il n'y a plus de règle. La règle, c'est de ne pas avoir de règle.

Je pense que, dans les années qui viennent, il faudra qu'au plan international, on tienne compte de cette situation, qu'on fasse les analyses nécessaires, qu'on fasse les représentations nécessaires, les propositions nécessaires auprès des grandes instances internationales, et surtout qu'on l'explique au citoyen. Qu'on ne dise pas simplement au citoyen: «On dépense trop et il faut couper.» Il faut dire au citoyen: «C'est vrai, il faut qu'il y ait,

dans certains domaines, et dans des domaines peut-être importants, réduction des dépenses.» Mais cette réduction des dépenses doit s'accompagner de mesures prises par les États au plan international pour encadrer le marché, le discipliner et faire qu'on ne se retrouve pas devant une société qui, en fait, est gérée par la loi de la jungle.

À mon avis, il aurait été important, dans le rapport du Comité des finances, qu'on retrouve l'avis des personnes qui sont capables de faire l'analyse du système économique international, de la finance internationale, qui savent comment ces choses fonctionnent, de façon à informer le ministre des Finances, qui n'a pas l'air de vouloir trop s'informer, et les contribuables canadiens, que les efforts qu'ils vont faire seront accompagnés d'efforts du gouvernement canadien au niveau international pour que les marchés soient encadrés. Car si nous nettoignons notre cour, que ce soit au Québec ou au Canada, si nous prenons les mesures nécessaires pour assainir notre économie, les insuffisances du marché international ne devraient pas venir mettre en jeu tous les efforts que nous avons faits au Canada.

Je vous remercie, madame la Présidente, de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer sur cette question et je pense que l'année prochaine, il faudra demander au Comité permanent des finances de faire des efforts supplémentaires pour mieux présenter la situation budgétaire du Québec et du Canada au ministre des Finances.

[Traduction]

**La présidente suppléante (Mme Maheu):** Dois-je considérer qu'il est 21 heures?

**Des voix:** D'accord.

**La présidente suppléante (Mme Maheu):** Avant de quitter le fauteuil et la Chambre, je voudrais souhaiter à tous mes collègues mes meilleurs souhaits pour le temps des fêtes, et à tous les Canadiens, une année 1996 sous le signe de la paix, de la prospérité et de l'unité.

Aux termes de l'ordre adopté le mardi 12 décembre, la Chambre s'ajourne au lundi 5 février 1996, à 11 heures, conformément aux paragraphes 28(2) et 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 20 h 05.)